

AFFAIRE N° 3

BUDGET PRIMITIF 1989 DU SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le Budget Primitif du Service de la Restauration Scolaire pour l'année 1989.

S E C T I O N D E F O N C T I O N N E M E N T

ARTICLES	LIBELLES DES DEPENSES	POUR MEMOIRE B.P. 1988	PROPOSITIONS B.P. 1989
601	Alimentation	14 515 000	14 500 000
602	Habillement	75 000	50 000
604	Combustibles	500 000	450 000
605	Produits d'entretien	300 000	150 000
606	Fournitures de voirie (ciment, gravier)	70 000	25 000
609	Fournitures diverses	500 000	300 000
611	Rémunérations du personnel temporaire (cantinières)	12 500 000	12 750 000
615	Rémunérations diverses (surveillantes)	4 000 000	4 150 000
618	Charges sociales	6 000 000	6 175 000
6436	Frais de cours et de stages	200 000	50 000
631	Réparations, entretien	250 000	300 000
631-2	Entretien des bâtiments	50 000	50 000
633	Petit matériel	250 000	300 000
657	Subvention au C.A.S.P.E.C.	165 000	165 000
662	Insertions, fournitures, impression	200 000	100 000
699	Charges exceptionnelles	100 000	35 000
828	Titres admis en non-valeur et annulés		
831	Prélèvement pour dépenses d'investissement		
623	Taxes et impôts sur véhicules		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		39 675 000	39 550 000

S E C T I O N D E F O N C T I O N N E M E N T

ARTICLES	LIBELLES DES RECETTES	POUR MEMOIRE B.P. 1988	PROPOSITIONS B.P. 1989
700	Vente de produits (eaux grasses)	50 000	25 000
704	Portions payantes	3 000 000	3 250 000
704-2	Reversements C.E.S. et F.P.P.	200 000	200 000
7360	Subvention communale	12 575 000	11 000 000
7371	Participation du F.A.S.S.O. (personnel)	6 800 000	7 225 000
7372	Participation du F.A.S.S.O. (fonctionnement) ...	16 700 000	17 600 000
799	Recettes exceptionnelles	350 000	250 000
820	Résultat ordinaire reporté		
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	39 675 000	39 550 000

Monsieur Marcel HOARAU donne lecture
des avis des Commissions.

Commission des Affaires Générales

Elle émet un avis favorable.

Commission des Finances

La subvention communale est de 11 000 000 F. Compte tenu des reports,
elle devrait permettre l'équilibre du budget.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Budget Primitif 1989 du Service de la Restauration Scolaire
(Section de Fonctionnement)

est adopté à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 22 DEC. 1988

LE SECRETAIRE GENERAL
Y. CROCHET

